VIIe CONFÉRENCE DES OING/OSC DOTÉES DU STATUT CONSULTATIF AUPRÈS DES INSTANCES DE LA FRANCOPHONE
Genève, 23-25 juin 2010

Synthèse des réponses Organisations Internationales non gouvernementales (OING) et Organisations de la société civile (OSC) au questionnaire sur la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako

Ce questionnaire a été transmis par le Comité de suivi de la VIe Conférence francophone des OING et OSC aux 63 OING et OSC accréditées auprès des instances de la Francophonie. La synthèse ci-dessous a été élaborée par l'OIF sur la base des réponses reçues.

1) **Quelle contribution votre Organisations Internationales non gouvernementales (OING) et Organisations de la société civile (OSC) a-t-elle apporté à la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako depuis son adoption il y a 10 ans dans les domaines suivants :**
   - **La consolidation de l'Etat de droit ;**
   - **Les processus de transition démocratique ;**
   - **La promotion/protection des droits de l'Homme ;**
   - **L'alerte précoce et la prévention des crises et des conflits ;**

Merci de préciser si cela a été fait avec le concours de l'OIF.

La contribution des OING/OSC à la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako se décline en différents type d'actions, notamment :

- La publication de revues, de brochures et de rapports ;
- L'organisation ou la participation à des manifestations liées aux thématiques de Bamako (colloques, conférences et festivals...) ;
- La réalisation d'activités et de projets précis.

<u>La consolidation de l'Etat de droit</u>

Plusieurs OING/OSC ont ainsi organisé ou participé à des conférences, des séminaires, des ateliers de formation ou encore des projets sur:

- **L'éducation à la citoyenneté démocratique ;**
- **L'indépendance de la magistrature, la liberté du barreau et la promotion et d'une justice efficace et accessible,** notamment par le renforcement des acteurs locaux dans le domaine du droit et des droits de l'Homme (Avocats sans frontières (ASF) au Mali, ou la Conférence internationale des Barreaux (CIB) qui a organisé plusieurs congrès sur le rôle des avocats et magistrats dans la défense et le renforcement de l'Etat de droit et sur la justice et la transparence ou encore envoyé des observateurs judiciaires dans différents pays ;
- **La bonne gouvernance économique.**

<u>Les processus de transition démocratique</u>

Plusieurs OING/OSC ont organisé ou participé à des conférences, des séminaires, des ateliers de formation ou encore des projets et activités sur:

- **L'établissement d'un état-civil** (Association du Notariat Francophone (ANF)) ;
- **La promotion du civisme, de la solidarité et de la gouvernance démocratique** (Association Internationale Francophone des Aînés (AIFA)) ;
- **L'éducation et la sensibilisation aux enjeux électoraux, à l'alternance politique, aux élections pluralistes et au rôle des acteurs des processus électoraux** (modules de formation du Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la Formation (CSFEF) qui visaient une mobilisation citoyenne pour le déroulement de scrutins libres, fiables et transparents et Réseau international pour la Bonne gouvernance (RIBG) ou Groupe d'études et de recherches sur la démocratie et le développement économique et social (GERDDES)) ;
- **L'observation électorale** (GERDDES, Rencontre africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO), RIBG) ;
- **La stabilité des institutions.**

<u>La promotion/protection des droits de l'Homme</u>

Plusieurs OING/OSC ont ainsi organisé ou participé à des conférences, des séminaires, des ateliers de formation ou encore des projets ayant pour objet ou portant sur:

- **Les droits économiques, culturels et sociaux :** lutte contre la pauvreté (ENDA), éducation au développement durable (Réseau pour l'environnement et le développement durable en Afrique (REDDA)**),** lutte contre le VIH/Sida (Orphelins Sida international (OSI)), le droit à l'éducation (CSFEF), droit à l'alimentation (Service d'Appui aux initiatives locales de Développement (SAILD));
- **La lutte contre les discriminations**, notamment à l'égard des minorités et des handicapés ;
- **La lutte contre l'illettrisme,** en donnant par exemple des cours d'alphabétisation aux adultes (AIFA au Burkina Faso) ;
- **la lutte contre l'impunité** : ASF a ainsi assuré dans un certain nombre de pays (au Burundi et au Cambodge notamment) la défense de victimes et accusés de violations des droits de l'Homme et mis en place des programmes de formation pour les avocats, les magistrats et les défenseurs des droits de l'Homme (dans 17 pays francophones -) dont certains avaient pour objectif de mettre en place un *Réseau de praticiens Défenseurs des droits fondamentaux* en mesure de former à leur tour leurs concitoyens, et d'intervenir plus efficacement lorsque les droits de l'Homme sont menacés ;
- **Les droits de l'enfant** ;
- **L'abolition de la peine de mort** (CIB, Fédération internationale de l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la torture (FIACAT)) ;
- **La vulgarisation et la diffusion du respect et de la promotion droits de l'Homme** (Association mondiale pour l'École Instrument de Paix (EIP) et Centre international de Phonétique appliquée (CIPA) en partenariat)
- **L'éducation aux droits de l'Homme** : Dans les années 1990 le CSFEF a réalisé des sessions de formation dans treize pays d'Afrique subsaharienne au niveau national et régional ou FIACAT qui est à l'origine d'un Cycle biennal de formation de formateurs africains qui depuis 1997 a formé 230 personnes ;
- **Les droits syndicaux (**Francophonie syndicale, CSFEF)
- **La Prévention et la lutte contre la torture et les traitements cruels, inhumains ou dégradants** : La FIACAT et l'Association pour la Prévention de la Torture (APT), ont lancé une campagne de plaidoyer auprès Etats afin qu'ils mettent en conformité le droit national avec leurs obligations internationales et afin qu'ils incriminent la torture dans leur droit national, et ont organisé la vulgarisation des *Lignes directrices de Robben Island* ;

l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) a apporté un appui juridique aux personnes victimes de torture et de mauvais traitements ;
- **Le genre et la promotion des droits des femmes** ;
- **Le renforcement des capacités des ONG et syndicats** ;
- **Les Missions d'investigations des abus et violations des droits de l'Homme** (Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), RIBG) ;
- **Les droits des personnes handicapées** (Association internationale de Recherche Scientifique en faveur des Personnes handicapées mentales (AIRHM)) **;**
- **La laïcité.**

L'alerte précoce et la prévention des crises et des conflits

Plusieurs OING/OSC ont ainsi organisé ou participé à des conférences, des séminaires, des ateliers de formation ou encore des projets sur:

- **Le désarmement** ;
- **La sensibilisation au droit international humanitaire**, notamment concernant les personnes réfugiées ou déplacées ou la lutte contre le phénomène des enfants soldats (Institut international de Droit humanitaire (IIDH)) ;
- **L'analyse des conflits, les techniques et moyens de résolution pacifique des conflits,**
- **L'intégration de réseaux d'action dans le domaine de l'alerte précoce** ;
- **L'encouragement à l'instauration d'un processus de paix** (Union interafricaine des Droits de l'Homme (UIDH), FIDH) ;
- **La prévention des conflits et la sécurité humaine** ;
- **La prévention et le règlement des conflits sociaux** notamment liés au droit civil, commercial, familial etc. (ANF).

En outre, un certain nombre d'OING/OSC ont alerté l'opinion publique à travers des communiqués de presse et des rapports, et ont fait un travail de plaidoyer auprès de la communauté internationale et notamment des instances de l'OIF lorsqu'elles avaient constaté des violations des droits et libertés ainsi que des conflits sociaux en gestation ou en cours pouvant remettre en cause la paix et la démocratie.

L'OIF a souvent été partenaire de ces manifestations à travers des financements pour la participation des chercheurs du sud, pour l'organisation de séminaires et conférences, pour la publication et traduction de rapports et d'actes…

2) De quelle manière votre OING/OSC a-t-elle travaillé en synergie avec d'autres OING/OSC et/ou institutions lors de ces contributions ?

Les OING/OSC travaillent régulièrement avec d'autres OING/OSC et/ou institutions en vue d'une plus grande efficacité dans la mise en œuvre de leurs actions.

Ce travail de collaboration revêt différentes formes qui vont de la mobilisation et de l'appui en ressources humaines, à la création de réseaux, de fédérations ou encore de coalitions, en passant par des partenariats et des appuis techniques, matériels et financiers avec d'autres OING/OSC ou institutions.

Cette coopération passe également par la réalisation d'actions communes et l'intégration d'autres OING/OSC dans leurs activités.

Enfin, les consultations et concertations entre OING/OSC ainsi que les échanges concernant les bonnes pratiques et les transferts d'expériences sont réguliers.

3) Quelles bonnes pratiques avez-vous identifié au cours de ces activités ?

Un certain nombre de bonnes pratiques ont été identifiées par les OING/OSC au cours de leurs activités :

- La promotion et l'établissement de liens avec les différents réseaux des OING/OSC, tels que les Commissions Programmatiques Mixtes des OING/OSC de l'UNESCO, ou les Commissions de liaison des OING/OSC du Conseil de l'Europe pour échanger sur les bonnes pratiques et diffuser les valeurs de tolérance, de solidarité et de respect des droits fondamentaux ;

- La création de réseaux dans des espaces régionaux et sous-régionaux, d'espaces de collaboration entre acteurs locaux en vue d'un partage des pratiques, des techniques et de l'expertise et de l'élaboration de programmes conjoints ;

- L'adoption de positions communes, notamment dans les actions relatives à la défense des droits de l'Homme ;

- L'implication de toutes les parties prenantes à travers l'implication des populations et la coopération des institutions étatiques. En effet, une forte demande de collaboration avec les OING/OSC s'est en manifestée depuis quelques années, notamment de la part des pouvoirs publics locaux et des autres acteurs institutionnels.

4) Quelles suggestions votre OING/OSC peut-elle faire à l'OIF pour améliorer la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako, en particulier en cas de détérioration de l'environnement démocratique ?

Les propositions faites par les OING/OSC à l'OIF en vue de l'amélioration de la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako sont les suivantes :

- *Renforcer la participation des OING/OSC* aux concertations internationales ou nationales sur les droits de l'Homme et sur la mise en œuvre concrète de la Déclaration de Bamako, notamment en valorisant leur expertise ;

- *Soutenir la structuration de la société civile francophone*, *renforcer les mécanismes d'accompagnement* par l'OIF des différentes OING/OSC et soutenir des programmes de renforcement des capacités des OING/OSC pour la promotion des droits de l'Homme ;

- *Soutenir davantage de projets concrets de coopération entre ONG* ainsi que des programmes et projets sur les droits de l'Homme et la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako ;

- *Instaurer un dialogue avec d'autres organisations internationales* contribuant aux mêmes buts pour trouver des synergies et des financements pour des opérations cibles ou tests ;

- *Doter le Comité de suivi de la Conférence francophone des OING/OSC de plus de moyens*, tels que la mise à disposition d'un bureau, d'un secrétariat et de véritables outils d'information et de communication au service des OING/OSC ;

- *Mettre en place des mécanismes efficaces de contrôle des processus électoraux*, de soutien et de protection des défenseurs des droits de l'Homme, de suivi et

d'évaluation des recommandations ainsi que d'observation de l'évolution des droits de l'Homme ;

- *Créer une cellule de veille* qui réagirait en temps réel par la condamnation des violations des droits de l'Homme et des détériorations de l'environnement démocratique. Ces mécanismes travailleraient en collaboration avec les OING/OSC sur le terrain et pourraient associer les populations locales ;

- *L'OIF devrait être plus ferme en termes de pressions internationales*, telles que les sanctions à l'égard des Etats et gouvernements défaillants en matière de démocratie, d'Etat de droit, de bonne gouvernance et de protection des droits de l'Homme comme cela est prévu par la Déclaration de Bamako ;

- L'OIF pourrait exiger de ses Etats membres, la production *d'un Rapport biennal sur l'état de la Démocratie et des Droits de l'Homme* dans leur pays. Ce rapport serait issu d'une concertation entre les différents acteurs étatiques et non gouvernementaux.

Des thématiques non expressément mentionnées par la Déclaration de Bamako mériteraient d'être traitées par l'OIF et conduiraient à une meilleure application de la Déclaration concernant le respect des droits de l'Homme : il s'agit des droits économiques sociaux et culturels, du genre et de l'égalité homme-femme, des droits des personnes ayant un handicap, des droits et des conditions des personnes privées de liberté et de la lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, une meilleure implication des jeunes de l'espace francophone à la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako a été évoquée.

Enfin, l'OIF, pourrait initier des campagnes de vulgarisation et de sensibilisation, des plateformes d'échanges et de réflexion sur la Déclaration de Bamako et plus généralement sur l'Etat de droit, les droits de l'Homme et la bonne gouvernance, en vue d'une meilleure connaissance et diffusion de la Déclaration au sein des acteurs institutionnels, de la société civile et des populations locales.
Ce travail pourrait notamment être accompagné de la traduction de la Déclaration dans les langues nationales, autres que le français, en vue d'une meilleure appropriation par la société civile, et plus largement les citoyens.

5) Selon vous, comment la Conférence des OING/OSC dotées du statut consultatif auprès de la Francophonie pourrait-elle contribuer dans le futur à une mise en œuvre plus efficace de la Déclaration de Bamako ?

Il est nécessaire que la Conférence des OING/OSC et ensuite le Comité de suivi se donne des objectifs clairs et précis afin que chaque OING/OSC devienne, au sein de sa section thématique, une véritable force de proposition et de veille sur la mise en œuvre des recommandations contenues dans la Déclaration de Bamako.

Elle pourrait à cet effet s'appuyer sur l'expertise de terrain et les réseaux des organisations et axer son travail sur des activités de promotion, de vulgarisation, et de plaidoyer sur la Déclaration de Bamako.

Pour cela, une meilleure concertation est nécessaire entre les OING/OSC francophones à travers l'organisation de réunions régulières, de manifestations, d'études et d'expertises. Cette responsabilité incombe notamment au Président du Comité de suivi.

Cette concertation pourrait permettre d'aboutir à la définition, avec le soutien de l'OIF, d'un programme d'action commun pour les années à venir.

Le Comité de suivi devrait pouvoir intervenir lors de fora internationaux, sur des positions fortes relatives aux enjeux les plus essentiels contenus dans la Déclaration de Bamako.

En outre, la création d'un observatoire des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, dont la réalisation et le fonctionnement serait piloté par le comité de suivi des OING, a été évoquée.

La consolidation des relations entre les OING/OSC et l'OIF, et celles de l'UNESCO ou du Conseil de l'Europe, afin de partager les expériences et les bonnes pratiques a été soulignée.

Le manque d'autonomie et le statut uniquement consultatif de la Conférence ont été évoqués comme un handicap pour une contribution efficace des OING/OSC à la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako.

Pour obtenir le détail des réponses reçues au questionnaire, merci d'en faire la demande à Monsieur Lazare Ki-Zerbo, Responsable de projet à la Délégation à la paix, à la Démocratie et aux Droits de l'Homme de l'Organisation internationale de la Francophonie (lazare.ki-zerbo@francophonie.org).